



Beneficiaire de l'assurance-vie

Par **Hummel_old**, le **18/12/2007** à **15:46**

mon epoux 87ans, atteint de la maladie d'alzheimer, en maison de retraite, est dans l'incapacité de signer des papiers administratifs. Il dispose d'une assurance-vie. Puis-je l'utiliser pour payer la maison de retraite ? qu'elle est la procédure à suivre ?

Par **ly31**, le **19/12/2007** à **18:35**

Bonsoir,

Le principe d'une assurance vie, est que lors du décès de la personne, il y a un bénéficiaire désigné ou plusieurs bénéficiaires !

Je vous conseille de vous mettre en rapport avec l'organisme qui détient les conditions générales de cette assurance vie

Il faut savoir que si votre mari a des enfants, il a droit à un devoir de secours venant des enfants (une aide financière)

Je vous souhaite bon courage

ly31